

## *Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal de VOLNAY Du LUNDI 25 JANVIER 2016*

<u>Date de convocation</u> 21/01/2016	L'an DEUX MILLE SEIZE Le VINGT CINQ JANVIER à vingt heures trente minutes
<u>Date d'affichage</u> 28/01/2016	Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Volnay, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christophe PINTO, Maire de la commune.
<u>Nombre de conseillers</u> En exercice : 15 Présents : 13 Votants : 13	<u>Etaient présents</u> : Mesdames et Messieurs C. PINTO - J-Y. LAUDE – F. FAUQUE - A. LAUDEREAU – C. BRÉAU – C. LALLIER - D. GRIGNON – P. MARSAL - E. BILLON - P. DURIEU – S. MEREUX - P-Y. LEGEAY - J. GILLES  Formant la majorité des membres en exercice  <u>Absent(s) excusé(s)</u> : J. CARTIGNY  <u>Absent(s) non excusé(s)</u> : I. BRETON  <u>Secrétaire de séance</u> : P. MARSAL  Assistait également à la séance, P. DUVEAU, Secrétaire de Mairie

### **Objet 01 : Approbation du compte rendu de la séance du 8 décembre 2015**

Chaque membre a reçu un exemplaire de la séance du 8 décembre 2015 avec sa convocation.  
Le précédent compte rendu est adopté à l'unanimité.

### **Objet 02 : Acquisition d'un radar pédagogique pour le carrefour du cimetière**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la société COLAS procède actuellement à l'aménagement du carrefour du cimetière situé Route de Surfonds, intersection de la Route Départementale n° 33 et les Voies Communales n° 8 et n° 116. Afin d'optimiser au maximum la sécurité à cet endroit, il propose à l'assemblée de se porter acquéreur d'un radar pédagogique.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal considérant qu'il convient de faire ralentir les véhicules au niveau du carrefour du cimetière qui est un lieu de ramassage scolaire pour les deux collèges desservant la commune de Volnay :

- Décide d'acquérir un radar pédagogique,
- Charge Monsieur le Maire de prendre contact auprès de plusieurs sociétés en vue de l'acquisition de ce matériel.

### **Objet 03 : Délibération pour demande de subvention relative au voyage scolaire du collège du Grand Lucé – séjour à la montagne pour les classes de 6<sup>ème</sup> en 2016**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu le 4 janvier dernier un courrier de Madame N. DAVAL, Principale du Collège Public Paul Chevallier à Le Grand Lucé sollicitant la commune de Volnay en vue d'une participation financière pour les élèves de 6<sup>ème</sup> qui participeront à un séjour en montagne.

Monsieur le Maire ajoute que chaque commune dont les enfants sont scolarisés à ce collège donne une participation financière.

Pour qu'il n'y est aucune discrimination, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'en faire autant et de verser cette subvention directement à la famille sur justificatif et de prévoir les crédits sur le budget 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- décide de verser une somme forfaitaire de 25,00 € par enfant scolarisé au Collège Paul Chevallier à Le Grand Lucé et participant au voyage à la montagne en 2016,
- précise que cette somme sera versée directement aux familles sur justificatif (document attestant que l'enfant a participé à ce séjour à la montagne),
- précise que les crédits pour cette dépense seront prévus au budget 2016,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette décision.

### **Objet 04 : Demande de subvention de l'U.N.S.S. du collège de Bouloire**

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée d'un courrier en date du 7 janvier 2016 reçu de l'équipe E.P.S. du Collège G. Apollinaire de BOULOIRE (Sarthe). Dans cette correspondance Monsieur David FABRO, Trésorier de l'association sportive U.N.S.S. du collège de Bouloire sollicite la municipalité de Volnay en vue de l'obtention d'une

subvention pour que les enfants puissent participer à des activités nouvelles, non proposées actuellement faute de moyens.

Après avoir pris connaissance de ce courrier et compte tenu de la conjoncture actuelle, le Conseil Municipal, décide par douze voix et une abstention de ne pas donner une suite favorable à cette demande.

#### **Objet 05 : Demande de subvention de S.A.R.T.H. – 72 pour le portage de repas à domicile**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'une demande de subvention reçue de l'association S.A.R.T.H. – 72. Cette association qui entre dans 17<sup>ème</sup> année de prestations a pour mission le portage de repas à domicile et l'entretien des espaces verts. Au cours du dernier exercice 71500 repas ont été livrés et 3400 heures de travail « espaces verts » ont été réalisées.

Sur la commune de Volnay, cette association a livré dans la période d'octobre 2014 à septembre 2015, 1372 repas à 9 personnes. Cette association emploie 10 salariés dont 8 sont reconnus travailleurs handicapés.

Monsieur Alain THUREAU, Président de cette association, demande auprès de la municipalité de Volnay une aide financière de 0,40 € par repas, soit un montant total de 548,80 €.

Après avoir pris connaissance de cette information, le Conseil Municipal, considérant que dans le contexte actuel, les charges auxquelles sont soumises les communes ne cessent d'augmenter et que l'Etat a décidé de diminuer sur 3 ans les dotations versées aux collectivités territoriales, décide de ne pas donner une suite favorable à cette demande.

Il précise que tous les utilisateurs de ce service ne sont pas forcément en difficultés financière et que par ailleurs ils peuvent être soutenus par des membres bienveillants de leurs propres familles ou les services de Solidarité et d'Actions Sociales du Département. Le Conseil Municipal ajoute qu'il est préférable de favoriser une aide ponctuelle aux bénéficiaires qui en exprimerait le besoin auprès du Centre Communal d'Action Sociale.

#### **Objet 06 : Subvention exceptionnelle pour l'association « Les Petits Pieds »**

Monsieur le Maire présente l'assemblée une demande de subvention de l'association Les Petits Pieds, représentée par Madame Véronique HALOPE, Présidente. Cette association qui regroupe des assistantes maternelles et des parents ayant des enfants de 0 à 3 ans permet à tous de se réunir dans un local adapté afin d'échanger et de préparer les enfants à l'entrée en collectivité autour de différentes activités.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal, décide de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 50,00 € à l'association « Les Petits Pieds », dont le siège social est à ARDENAY SUR MERIZE (Sarthe), 10, rue des Freteaux.

Il précise que les crédits nécessaires au versement de cette subvention seront prévus au compte 6574 du budget communal 2016.

#### **Objet 07 : Demande de subvention de l'association locale ADMR de Changé (Sarthe)**

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée d'un courrier reçu en date du 7 janvier 2016 de l'association locale ADMR de Changé (Sarthe). Dans cette correspondance Madame Geneviève LYS, Présidente, sollicite la municipalité de Volnay, en vue de l'obtention d'une subvention et précise que depuis 70 ans, l'association ADMR intervient au domicile des familles, des personnes handicapées et des personnes âgées, pour les aider dans les tâches et les gestes de la vie quotidienne. L'ADMR offre ses services 24h/24 et 7j/7.

En 2014, 143 familles ont été aidées par l'ADMR et cette association a ainsi offert 16 751 heures de travail aux salariés du canton.

Après avoir pris connaissance de ce courrier, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas donner une suite favorable à cette demande en raison de l'augmentation des charges auxquelles sont soumises les collectivités territoriales et de la diminution sur 3 ans des dotations de l'Etat.

Le Conseil Municipal ajoute que les bénéficiaires de ces services ne rencontrent pas tous des difficultés financières, qu'ils peuvent être soutenus les services sociaux du Conseil Départemental et qu'il est préférable de favoriser une aide ponctuelle aux bénéficiaires qui en exprimerait le besoin auprès du Centre Communal d'Action Sociale.

#### **Objet 08 : Demande de subvention de l'association ADAPEI à LE MANS (Sarthe)**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée une demande de subvention reçue de l'association ADAPEI de la Sarthe, en date du 13 novembre 2015. Cette association a pour mission d'aider et de trouver des réponses aux besoins des enfants et des adultes atteints de déficiences intellectuelles sur le département de la Sarthe. L'ADAPEI accueille ou accompagne plus de 1900 personnes dans une quarantaine de structures et services encadrés par 995 salariés.

Après avoir pris connaissance de cette information, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents, de ne pas donner une suite favorable à cette demande, considérant que les charges auxquelles sont soumises les collectivités ne cessent d'augmenter et que les dotations versées par l'Etat aux collectivités territoriales vont diminuer dans les trois années à venir.

**Objet 09 : Subvention pour le Centre de Formation d'Apprentis de la Chambre de Commerce et de l'Industrie du Mans et de la Sarthe**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu le 2 novembre 2015 un courrier de Monsieur Olivier SELFORT, Directeur du Centre de Formation d'Apprentis de la Chambre de Commerce et de l'Industrie du Mans et de la Sarthe, sollicitant la commune de Volnay en vue d'une participation financière au titre du soutien qualitatif à l'apprentissage.

Monsieur le Maire ajoute qu'un élève domicilié à VOLNAY, fréquente cet établissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- Décide de verser une subvention d'un montant de 25,00 € au Centre de Formation d'Apprentis de la Chambre de Commerce et de l'Industrie du Mans et de la Sarthe dont le siège social est à LE MANS (Sarthe), 132, rue Henri Champion,
- Précise que les crédits nécessaires au versement de cette subvention seront prévus au compte 6574 du budget communal 2016.

**Objet 10 : Subvention pour le BTP CFA Sarthe**

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée d'un courrier en date du 6 novembre 2015 reçu de Madame Alexandra JOURDE, Directrice du BTP CFA Sarthe. Dans cette correspondance, Madame Alexandra JOURDE, sollicite la municipalité de Volnay en vue de l'obtention d'une subvention en 2016 de 75,00 € par jeune, sachant que deux élèves domiciliés à VOLNAY fréquentent son établissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- Décide de verser une subvention d'un montant de 25,00 € par élève, soit un montant total de 50,00 € au BTP CA Sarthe, dont le siège social est LE MANS (Sarthe), 15, rue du Ribay, considérant que la conjoncture actuelle ne nous permet pas de subventionner plus largement.
- Précise que les crédits nécessaires au versement de cette subvention seront prévus au compte 6574 du budget communal 2016.

**Objet 11 : Subvention pour la Maison Familiale Rurale de VERNEIL-LE-CHETIF**

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée d'un courrier en date du 12 octobre 2015 reçu de Madame Ivonne CHINAZZI, Directrice la Maison Familiale Rurale de Verneil-le-Chétif. Dans cette correspondance, Madame Ivonne CHINAZZI, sollicite la municipalité de Volnay en vue de l'obtention d'une subvention en 2016 de 45,00 € par jeune, sachant qu'une élève domiciliée à VOLNAY fréquente son établissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- Décide de verser une subvention d'un montant de 25,00 € à la Maison Familiale Rurale de Verneil-le-Chétif, dont le siège social est à VERNEIL LE CHETIF (Sarthe), « Château de Mangé », considérant que la conjoncture actuelle ne nous permet pas de subventionner plus largement.
- Précise que les crédits nécessaires au versement de cette subvention seront prévus au compte 6574 du budget communal 2016.

**Objet 12 : Subvention pour la Maison Familiale Rurale « Les Côtes du Val de Loire » à CHALONNES SUR LOIRE**

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée d'un courrier en date du 21 décembre 2015 reçu de Monsieur William POISSONNEAU, Directeur de la Maison Familiale Rurale « Les Côtes du Val de Loire ». Dans cette correspondance, Monsieur William POISSONNEAU, sollicite la municipalité de Volnay en vue de l'obtention d'une subvention, sachant qu'un élève domicilié à VOLNAY fréquente son établissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- Décide de verser une subvention d'un montant de 25,00 € à la Maison Familiale Rurale « Les Côtes du Val de Loire », dont le siège social est à CHALONNES SUR LOIRE (Maine et Loire), 10, avenue du 8 mai, considérant que la conjoncture actuelle ne nous permet pas de subventionner plus largement.
- Précise que les crédits nécessaires au versement de cette subvention seront prévus au compte 6574 du budget communal 2016.

**Objet 13 : Subvention pour la Maison Familiale Rurale de BERNAY EN CHAMPAGNE**

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée d'un courrier en date du 15 décembre 2015 reçu de Monsieur Christian DOUET, Directeur de la Maison Familiale Rurale de Bernay en Champagne. Dans cette correspondance, Monsieur Christian DOUET, sollicite la municipalité de Volnay en vue de l'obtention d'une subvention en 2016 de 50,00 € par jeune, sachant que deux élèves domiciliés à VOLNAY fréquentent son établissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- Décide de verser une subvention d'un montant de 25,00 € par élève, soit un montant total de 50,00 € à la Maison Familiale Rurale de Bernay en Champagne, dont le siège social est à BERNAY EN CHAMPAGNE (Sarthe), « Bordigne », considérant que la conjoncture actuelle ne nous permet pas de subventionner plus largement.
- Précise que les crédits nécessaires au versement de cette subvention seront prévus au compte 6574 du budget communal 2016.

#### **Objet 14 : Subvention pour la Maison Familiale Rurale d'éducation et d'orientation de COULANS SUR GEE**

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée d'un courrier en date du 27 novembre 2015 reçu de Monsieur Didier HERVO, Président de la Maison Familiale Rurale d'éducation et d'orientation de COULANS SUR GEE. Dans cette correspondance, Monsieur Didier HERVO, sollicite la municipalité de Volnay en vue de l'obtention d'une subvention, sachant qu'une élève domiciliée à VOLNAY fréquente son établissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- Décide de verser une subvention d'un montant de 25,00 € à la Maison Familiale Rurale d'éducation et d'orientation de COULANS SUR GEE, dont le siège social est à COULANS SUR GEE (Sarthe), 65, rue Nationale, considérant que la conjoncture actuelle ne nous permet pas de subventionner plus largement.
- Précise que les crédits nécessaires au versement de cette subvention seront prévus au compte 6574 du budget communal 2016.

#### **Objet 15 : Demande de subvention de l'association du Centre Social Voyageurs 72**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée une demande de subvention reçue de l'association du Centre Social Voyageurs 72, en date du 23 novembre 2015. Cette association a en autres pour mission de faciliter l'accès aux droits des Gens du voyage et plus particulièrement la domiciliation pour laquelle l'association est agréée. La gestion de l'élection de domicile implique pour le Centre social de disposer d'outils informatiques performants et de logiciels adaptés. En effet, le Centre social gère un nombre important de dossiers soit 2 200 personnes avec des spécificités (notamment 500 homonymes).

Après avoir pris connaissance de cette information, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents, de ne pas donner une suite favorable à cette demande, considérant que les charges auxquelles sont soumises les communes ne cessent d'augmenter et que les dotations versées par l'Etat aux collectivités territoriales vont diminuer dans les trois années à venir.

#### **Objet 16 : Débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2016**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les projets d'orientations budgétaires pour l'année 2016 et qui comprennent en particulier :

- Travaux routiers
  - . Réfection des fossés,
  - . Réfection de la voirie : Voie Communale n° 3, Route de la Roche.
- Aménagement du carrefour du cimetière
  - . Acquisition d'un radar pédagogique,
  - . Peintures routières sur la R.D. n° 33 (Intersection avec les Voies Communales n° 8 et n° 116),
  - . Acquisition de panneaux de signalisation.
- Eclairage public
  - . Extension de l'éclairage public sur la route de la Brazonnière.
- Fleurissement de la commune
- Bâtiments communaux
  - . Réfection de la salle de réunions du Conseil Municipal,
  - . Réfection des logements communaux situés au N° 2 et N° 3, résidence Henri Pasteau (Changement des radiateurs dans les étages et isolation des garages).

- Equipements sportifs  
. City stade.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces orientations budgétaires pour l'exercice 2016.

### **Objet 17 : Information concernant le passage d'une course cycliste à VOLNAY le 5 avril 2016**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu le 28 décembre dernier un courrier en date du 21 décembre 2015 de Monsieur Gérard FEUVRIER, Président du Comité d'Organisation du Circuit Cycliste International SARTHE PAYS DE LA LOIRE. Dans cette correspondance Monsieur Gérard FEUVRIER porte à notre connaissance que la 64<sup>ème</sup> édition du Circuit Cycliste International Sarthe Pays de la Loire, traversera la commune de Volnay le mardi 5 avril 2016 entre 11h28 et 11h33. A cette occasion il sollicite la municipalité de Volnay en vue de la mise en place d'un service de signaleurs avec installation d'une barrière aux intersections à l'intérieur de l'agglomération et la prise d'arrêté municipal interdisant le stationnement. Il nous précise que pour la commune de Volnay il convient de lui désigner trois signaleurs parmi la population Volnaysienne, titulaires d'un permis de conduire.

Après avoir pris connaissance de cette information, deux conseillers municipaux se portent volontaires pour être signaleur, il s'agit de Monsieur Jean-Yves LAUDE et Monsieur Pierre-Yves LEGEAY.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### 1) Formation des agents communaux

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les agents travaillant à la cantine scolaire souhaiteraient effectuer une formation « Sécurité incendie » et qu'il va se renseigner à cet effet auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Sarthe.

Madame Cindy LEDUC a demandé une formation sur les règles d'hygiène en restauration. Elle sera inscrite dès qu'un stage sera proposé par le CNFPT.

# PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Le lundi 22 février 2016 à 20 heures 30 minutes**

Début de séance : 20 heures 30 minutes

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 30 minutes

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

## *Séance du 25 janvier 2016*

<b>Noms</b>	<b>Présents</b>	<b>Absents</b>	<b>Excusés</b>	<b>Signatures</b>
Christophe PINTO	X			
Jean-Yves LAUDE	X			
Frédéric FAUQUE	X			
Amélie LAUDEREAU	X			
Céline BRÉAU	X			
Christian LALLIER	X			
Danielle GRIGNON	X			
Pascaline MARSAL	X			
Elodie BILLON	X			
Peggy DURIEU	X			
Sonia MEREUX	X			
Pierre-Yves LEGEAY	X			
Joël CARTIGNY			X	
Joël GILLES	X			
Isabelle BRETON		X		